

M. Harris, membre du conseil privé de la reine, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

#### VINCENT MASSEY

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des nouvelles sommes supplémentaires (2) requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1957 et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

Hôtel du Gouvernement,  
Ottawa, le 22 janvier 1957.

Le débat reprend sur la proposition de motion de M. Hanna, appuyé par M. Robichaud: Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, membre de l'ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada:

#### QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Diefenbaker, appuyé par M. Fleming: Que l'on ajoute ce qui suit à l'Adresse:

"Nous signalons respectueusement que, par suite de leur indifférence, de leur inertie, de leur manque d'initiative en face de sérieux problèmes nationaux et internationaux et par suite de leur mépris des droits du Parlement, les conseillers de Votre Excellence n'ont pas droit à la confiance de la Chambre et ont perdu celle de la population du Canada."

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Shaw, appuyé par M. Smith (Battle-River-Camrose): Que l'amendement soit modifié par l'insertion, après le mot "Parlement", des mots suivants:

"et, parce qu'ils n'ont rien fait d'efficace en vue d'enrayer la hausse continue du coût de la vie, ni adopté et appliqué de programme qui permette aux cultivateurs et autres producteurs primaires du Canada de jouir d'une part équitable de la prospérité que le Canada peut atteindre, et parce qu'ils n'ont pas porté les pensions de vieillesse et autres prestations de sécurité sociale au niveau actuel du coût de la vie".

Le débat se poursuit;

A 9h.30 du soir, ladite proposition de sous-amendement, mise aux voix, suivant le paragraphe 4 de l'article 38 du Règlement, est rejetée par le vote suivant: